

AUTORISATION DE MANIFESTATION NAUTIQUE 2021

MANIFESTATION : Escale Earthship Sisters
 PORT(s) CONCERNE(s) : Vieux Port

Fiche n° : 2078

Créé par la scientifique internationale et entrepreneure marseillaise Déborah Pardo, Earthship Sisters est un programme de formation dédié aux femmes pour développer leur leadership en entreprise, en particulier sur les questions environnementales. Pour cette manifestation, l'association souhaite implanter un village d'animation sur le quai d'honneur accolé aux bateaux. Il sera composé de 6 tables cote à cote espacés de deux mètres et d'une table en arrière-plan. En plus du village, 3 navires feront escales au quai d'honneur du Vieux-Port.

ESPACES DEMANDES

A terre : 27m² pour l'implantation d'un village composé de tables, de chaises et d'une tente du 4 au 5 Octobre 2021 (montage et démontage compris).
A flot : 3 postes à flots au quai d'honneur pour les navires In Altum, Bill et Morphée Batotel du 3 octobre au 6 Octobre 2021

ORGANISATEUR : EarthShip Sisters
 18 rue Joseph Clerissy
 appartement C42
 13012 Marseille

Contact : Faggiana Flavia
Fonction : Responsable LEGAL
Téléphone : 0621616269
Email : flavia.faggiana@earthship-sisters.fr

N° dossier OE : F202100907
Date saisie : 07/09/2021

DECISION 2020 : Tarif combiné (plein tarif pour les postes à flots et abattement terre plein 95%)

AVIS TECHNIQUE

Technique : capacité d'accueil et d'occupation : Favorable
observation : sous réserve du paiement des taxes portuaires

sous réserve des validations hygiène et sécurité à la charge de l'organisateur (commission de sécurité, attestations bureaux de contrôle, pompiers, etc.) ainsi que des mesures sanitaires (COVID-19)

Préconisation tarifaire : Manifestation non commerciale

ESTIMATION DES REDEVANCES PORTUAIRES (Délibération du 17/12/20)

MONTANT PLEIN TARIF **367,13 €**

ABATTEMENT - POSTES A FLOT	
80% événements qui participent au rayonnement du territoire	
85% manifestations nautiques non commerciales organisées par des associations à but non lucratif soutenues par la Métropole	
ABATTEMENTS -TERRE-PLEINS	
50% événements qui participent au rayonnement du territoire	
85% événements à caractère non commercial	- 204,35 €
95% événements organisés par une association à but non lucratif soutenue par la Métropole	
ABATTEMENTS - PLAN D'EAU	
25% événements qui participent au rayonnement du territoire	
50% manifestations liées à la compétence nautisme de la Métropole	
85% manifestations nautiques non commerciales organisées par des associations à but non lucratif soutenues par la Métropole	

Choix de la Tarification à cocher

AVIS FAVORABLE	PLEIN TARIF 367,13 €								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 2px;">OUI</td> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 2px;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;"></td> <td style="text-align: center; padding: 2px;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	OUI	NON		<input checked="" type="checkbox"/>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; text-align: center; padding: 2px;">TARIF NON COMMERCIAL</td> <td style="width: 20%; text-align: center; padding: 2px;">162,78 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center; padding: 2px;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	TARIF NON COMMERCIAL	162,78 €	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
OUI	NON								
	<input checked="" type="checkbox"/>								
TARIF NON COMMERCIAL	162,78 €								
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
<p>AUTORISATION DE LA PRÉSIDENTE MARTINE VASSAL (TARIFICATION ET TENUE DE LA MANIFESTATION)</p> <p>signature : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>observation : <input style="width: 200px; height: 20px;" type="text"/></p>									

NB : Dans un souci d'efficacité, et pour limiter les échanges,

- 1) Circuit de validation normalisé : pour les manifestations qui ont lieu dans un délai supérieur à un mois.
- 2) En cas d'urgence (délai inférieur à un mois) la fiche de manifestation est donnée pour information à la DGS et transmise directement au cabinet.
- 3) si la direction des ports propose l'application du **plein tarif** et que cette proposition ne fait l'objet d'aucune modification dans un délai d'un mois, la **proposition de plein tarif sera considérée comme acceptée** et une facture correspondant au montant proposé sera adressée à l'organisateur.
- 4) si la proposition de **remise** de la direction des ports ne fait l'objet d'aucun retour dans un délai d'un mois, la **proposition de remise sera considérée comme rejetée** et une facture correspondant à la tarification sans remise sera adressée à l'organisateur.